

II

La Chine est le pays par excellence des associations. L'association naturelle, la famille, est la base de la société ; le gouvernement impérial est l'image agrandie de la famille. Chaque individu est fortement encadré dans un réseau d'associations et de confréries qui règlent, mesurent et protègent son activité. Les travailleurs du même métier, les marchands faisant le même commerce, sont embrigadés dans des guildes solidement organisées ; ces corporations, comme celles de notre moyen âge, ont leur culte, leur saint patron, leurs fêtes, leurs règlements, leur syndic, leur tribunal, leurs pénalités ; elles s'occupent de régulariser les prix et les salaires, elles savent, à l'occasion, provoquer des grèves, et, pour se protéger contre les exactions ou l'arbitraire des mandarins, elles pratiquent, depuis longtemps, le boycottage. A mesure que la Chine s'est ouverte aux étrangers, des conflits sont survenus où ceux-ci n'avaient pas toujours le beau rôle ; pour résister à leurs exigences, les guildes organisèrent des boycottages : on en cite quelques exemples où tous les efforts de la diplomatie ne purent venir à bout de la ténacité corporative. On n'a pas oublié, dans les chancelleries, le boycottage de la maison française Marty à Pakhoï. En 1904, deux maisons allemandes de Hankeou durent capituler devant un boycottage. On se souvient aussi des longues difficultés, des émeutes même, que provoqua, sur notre concession de Chang-Hai, la guilde des gens de Ning-Po pour une question de tombeaux¹. Ainsi se manifestait la

1. Voyez notre ouvrage *la Chine qui s'ouvre*, p. 254.